

Vuarrens info

avril 2008

Noms des rues et numéros

Les personnes qui voudraient apposer leur numéro sur leur bâtiment peuvent le commander auprès de notre secrétaire pour le prix de 15.- Frs ceci

jusqu'au 30 avril 2008

date à laquelle une commande groupée sera faite.

La Municipalité souhaite que la numérotation de vos bâtiments soit faite uniquement au moyen des plaquettes semblables aux plaques de rues.

Avis aux sociétés locales

Le site internet de la commune vous est toujours ouvert. Mais une nouvelle manière de saisir vos articles a été mise en place. Merci de me contacter pour obtenir les explications. Pascal Roulin

Institut de beauté Céline Bangerter, Place 5

C'est bien pour moi

Soins du visage et du corps avec la gamme de soins Bionatural, épilation à la cire, teinture des cils et sourcils, beauté des mains, beauté des pieds. **Offre printanière : 10%** sur les nettoyages de peau et soins du visage (offre valable avril-mai).

Sur rendez-vous, 021/887'79'45

<http://www.vuarrens.ch>



Agenda

11 avril 2008	Fondue de la paroisse
25 Avril 2008	Spectacle Marc Donet - Monet, Grde Salle, 20h30
7 mai 2008	Tirs d'entraînement
17 mai 2008	Tirs obligatoires
23/24/25 mai 2008	Tirs en campagne (Bercher)
24 Mai 2008	Rep' Amicaux
30 mai 2008	Fête du village - Inauguration Rue de la Croix
31 mai 2008	Fête du village - Inauguration Rue de la Croix
1er juin 2008	Fête du village - Inauguration Rue de la Croix
27 Septembre 2008	Rep' Amicaux

L'agenda du Vuarrens-Info est ouvert à tous ceux qui organisent une activité dans notre village et qui souhaitent la faire connaître.
Contact : pascal.roulin@vuarrens.ch / 079 416 26 36

Agenda et site internet

Comme annoncé dans le Vuarrens Info de mars, le site internet de la commune a été refait à neuf. Les changements sont surtout invisibles pour le visiteur, mais apportent une facilitée de gestion accrue. Comme avantage pour vous, il vous offre désormais la possibilité de saisir en ligne les dates que vous aimeriez ajouter dans l'agenda (du site et du Vuarrens Info).

Pourquoi le faire vous-même ? C'est une garantie de rapidité et d'exactitude. Une fois saisi, l'évènement est mis "en attente de validation", ce qui permet de le publier rapidement après vérification.

Bien entendu, l'ancien système est toujours possible, et vous pouvez toujours m'envoyer un email, ou m'appeler. Pascal Roulin

Vente directe d'agneaux élevés à Vuarrens



Disponible de suite emballage de
10 Merguez (env. 480gr) Frs. 10.50

Disponible mai 2008

1 agneau entier env. 17 kg ou 1/2 agneau env. 8 kg

A choix : Gigot, épaule, côtelettes et ragoût ou
Gigot, épaule, côtelettes et merguez

Prix : Frs. 16.-- le kilo + boucherie

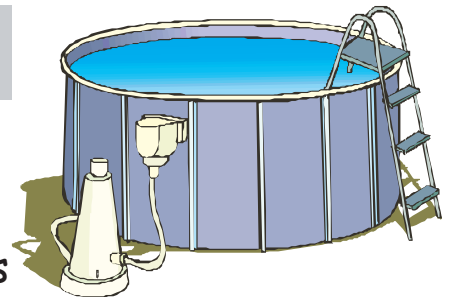
Famille Marendaz Claude-Alain 078/ 610.80.81
Yannick 078/ 723.32.85
Grégory 078/734.22.49

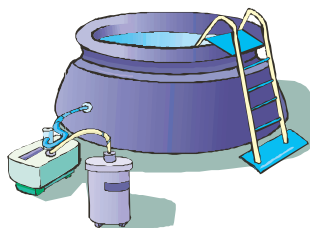
Piscines

Informations à l'égard des propriétaires de piscines et des futurs acquéreurs.

L'exploitation des piscines et l'entretien des bassins d'agrément peuvent être à l'origine de la pollution d'un cours d'eau ou de la perturbation d'une station d'épuration, suite à une mauvaise conception des installations, une erreur de manipulation ou d'une négligence. La vidange des eaux de baignade, le rinçage du filtre et le nettoyage du bassin sont en effet des opérations délicates, au cours desquelles la qualité, le volume et la destination des eaux à évacuer méritent une attention toute particulière, compte tenu des produits chimiques généralement utilisés.

Il est donc important de connaître les règles en matière d'autorisation de construire et de prendre toutes les mesures nécessaires lors de l'exploitation et de l'entretien afin de protéger l'environnement et les installations publiques de traitement des eaux.





Principe d'évacuation des eaux

L'exploitation d'une piscine traditionnelle d'un certain volume nécessite généralement l'emploi de produits chimiques pour le traitement de l'eau et un système de filtration, afin de garantir une qualité hygiénique durable de l'eau sans devoir la renouveler trop fréquemment. Des eaux polluées sont produites lors de la vidange des eaux de baignade, du rinçage des filtres et du nettoyage des bassins.

Vidange des eaux de baignade

La désinfection, fréquemment assurée par du chlore (plus rarement par du brome, du sel de mer ou une électrolyse au cuivre-argent), permet de limiter le développement d'algues et de bactéries. Les dosages prescrits doivent être scrupuleusement respectés.

Il est impératif de stopper tout apport de produit désinfectant au minimum 48 heures avant de procéder à la vidange du bassin. Ce laps de temps permet en effet de réduire naturellement le pouvoir

VUARRENS

Portes ouvertes

MASDORS

**Le samedi 12 avril 2008,
dès 11 h.**

Apéro offert!!!



**Grils-Trampolines-
Parasols-etc.**

Ch.de La Croix 6
021-887 6302

Famille Mas & Doriot

www.masdors.ch

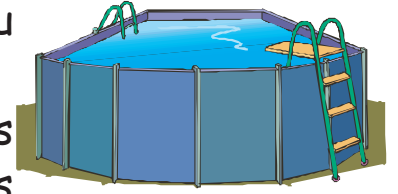
540.-



Dia: 4.60m

désinfectant du chlore notamment par l'impact du rayonnement solaire (UV).

La période de déchloration étant respectée, les eaux de baignade peuvent être évacuées sans risque d'atteinte au milieu naturel.



Rinçage des filtres et élimination des déchets

Les eaux de rinçage des filtres seront évacuées dans un collecteur d'eaux usées. En effet, les déchets et la matière organique retenus ne doivent en aucun cas parvenir dans un cours d'eau.

Dans le cas d'une désinfection par électrolyse cuivre-argent, les eaux de rinçage du filtre doivent faire l'objet d'un prétraitement, afin de réduire la teneur en cuivre avant déversement des eaux usées. Cette installation nécessite un contrat d'entretien, dont une copie doit être transmise au SESA.

Les cartouches de filtration peuvent être éliminées avec les ordures ménagères. Les restes de produit chimique ne doivent en aucun cas être déversés à la canalisation, mais remis aux fournisseurs.

Stockage des produits chimiques

Les produits utilisés pour le maintien de la qualité de l'eau ou l'entretien du bassin sont généralement concentrés et présentent un fort risque de pollution des eaux. Une attention toute particulière doit être apportée aux conditions de stockage, afin d'éviter toutes fuites éventuelles. Les contenants d'un volume supérieur à 20 litres doivent être stockés sur un bac de rétention d'une hauteur minimale de 10 cm. Au-delà de 450 litres, le volume de rétention doit au minimum correspondre au plus grand contenant.

Raccordement des canalisations

Les piscines enterrées sont le plus souvent raccordées à un local technique par des canalisations fixes. L'exutoire de la bonde de fond doit être muni d'une vanne by-pass, permettant une évacuation alternativement aux eaux usées (nettoyage du bassin et du filtre), ou aux eaux claires (vidange).

Les piscines hors-sol ou d'un volume limité, ne sont généralement pas

équipées de canalisations fixes pour l'évacuation des eaux. Dans un tel cas l'entretien du bassin est effectué à l'aide d'une pompe munie de tuyaux souples, dont l'extrémité doit être raccordée momentanément aux eaux usées ou aux claires suivant l'opération effectuée.

Trop-plein

Certaines piscines sont équipées d'un trop plein. Il doit être relié aux eaux usées lorsque l'eau de baignade est désinfectée par des produits chimiques.



SAKATRI

Toujours à la recherche de moyens pour vous faciliter la tâche du tri à la source, nous vous proposons le SAKATRI. C'est un cabas durable compartimenté, lavable, destiné aux familles et célibataires organisés pour le tri des déchets et leur transport vers un espace de tri.

Idéal pour une consommation moyenne pour une famille pendant une semaine, soit environ 7 à 8 kg de déchets recyclables. Les déchets récupérés, ainsi que le sac ne peuvent pas se renverser !

Le jour de la déchèterie venu, il vous suffit de le prendre avec vous, et de faire la tournée des bennes. Après l'avoir essayé, je ne peux que vous le recommander ! Un exemplaire (rempli) est à votre disposition au bureau communal pour "examen" ;-)

La commune vous propose de faire une commande groupée pour vous épargner les frais de port.

Le sac coûte 15.- Frs

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser au bureau communal ou de m'envoyer un email (pascal.roulin@vuarrens.ch)